

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2016**Voeu****SOLIDARITE AVEC LES FAMILLES VICTIMES DE LA PRECARITE
ÉNERGÉTIQUE**

L'an deux mille seize, le 30 mars à 18 h 30, les membres composant le Conseil Municipal de la ville d'Allonnes, dûment convoqués par le Maire le vingt-quatre mars deux mille seize, se sont réunis sous la présidence de Gilles LEPROUST, Maire, à l'hôtel de ville, Esplanade Nelson Mandela, sur le parvis de la Mairie.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Etaient présents : M. le Maire, Gilles LEPROUST

Mesdames Catherine BOUCHE, Anne PICHON, Claudine LEBATTEUX, Véronique LALLEMANT, Valérie MANCEAU, Maud FAUQUEMBERGUE, Francine GIFFARD, Sylvie MORIN, Monique SIMON, Sylviane ROCHETEAU, Véronique TESSIER, Anne CAMUT

Messieurs Michel VICTOR, Alexis BRAUD, Dominique DAVERAT, Yves BERTHELIN, Youssef BEN AMAR, Paul LETARD, Mostafa NAFAA, Rémy KANUA DIYABANZA, Jean-Pascal BOULEUX, Jacky HOGUIN, Vincent GAUTIER, Guy FAVENNEC, Claude WARNET

Etaient représentés :

Madame Oursoune LE GOFF donne pouvoir à Monsieur Yves BERTHELIN
Madame Chantal ROBIEU donne pouvoir à Monsieur Guy FAVENNEC

Absents :

Madame Rosa Maria FRESLON
Madame Alexandra COQUIL
Monsieur Arsène MABOUNGOU
Monsieur Djibrill TRAORE
Monsieur Ali SAHRAOUI

Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200039-20160330-CM41-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Séance du 30 mars 2016

Délibération n° 41
Voeu

Solidarité avec les familles victimes de la
précarité énergétique

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 1^{er} avril à 00 h revient la période au cours de laquelle les locataires en difficulté de paiement de leurs factures énergétiques peuvent se voir privées d'accès à l'électricité, au gaz, à l'eau ou à l'assainissement.

La précarité énergétique est une manifestation du mal-logement. En France, aujourd'hui, 3,8 millions de ménages souffrent de précarité énergétique. Cela représente un ménage sur six, correspondant à 8 millions de personnes (source fondation Abbé Pierre) qui n'ont pas les moyens de se chauffer décemment, de s'éclairer normalement et parfois qui ne peuvent pas se chauffer du tout.

La précarité énergétique n'a cessé de se développer ces dernières années. En cause, le niveau trop faible des revenus : l'INSEE chiffrait à 21,7 % le nombre de français ayant un bas revenu, inférieur à 1.220 euros nets par mois ; en cause les loyers qui ont bondi de 50 % en 10 ans ; en cause une hausse importante des charges qui pèsent sur la dépense logement des familles (gaz, électricité...).

Alors que les marges bénéficiaires sont florissantes pour les opérateurs de l'énergie, alors que les Etats s'endettent pour des centaines de milliards, des menaces de coupures planent sur des familles pour quelques dizaines d'euros de dette !

Ainsi à Allonnes, en 2015, 90 familles ont été accompagnées par la ville et son CCAS pour difficultés de règlement de leur électricité et gaz et 134 familles pour des dépenses d'eau et d'assainissement.

En conséquence le Conseil Municipal d'Allonnes :

- demande au Maire de prendre un arrêté interdisant toute coupure de l'accès à l'énergie pour les familles en retard de paiement ;
- Demande au gouvernement d'imposer l'interdiction des coupures d'énergie pour les familles en retard de paiement de factures d'énergie, afin de garantir l'accès à l'énergie pour tous nos concitoyens. Permette à tous de se chauffer, de s'éclairer et de vivre dignement, implique une action massive des pouvoirs publics et en premier lieu de l'Etat qui doit être le garant de l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès aux droits ;
- Soutient la proposition de la fondation Abbé Pierre de création d'un « bouclier énergétique » capable d'assurer à tous une capacité minimum à se chauffer ;
- Demande la création d'un fonds exceptionnel de solidarité abondé par une cotisation solidarité imposée sur les profits des grands opérateurs de l'énergie, afin de régulariser la situation des familles en difficulté et de réduire la facture énergie pour l'ensemble des foyers et des ménages ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200039-20160330-CM41-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Séance du 30 mars 2016

Délibération n° 41

Vœu

Solidarité avec les familles victimes de la précarité énergétique

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Demande au gouvernement la constitution d'un service public de l'énergie, le retour des activités de l'énergie dans un cadre strictement public, donc la renationalisation d'EDF et GDF et la constitution d'un pôle public de l'eau.

Gilles LEPROUST



Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire
- Délibère en conséquence

Fait et délibéré aux Jour, Mois, An susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200039-20160330-CM41-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2016

Séance du 30 mars 2016

Délibération n° 41
Vœu

Solidarité avec les familles victimes de la
précarité énergétique

